

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 133 (2007)
Heft: 12: Défricher la ville

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL INDIVIDUEL SIA

Plusieurs milliers de bureaux d'étude affiliés à la sia occupent d'importants effectifs salariés. D'où la nécessité d'un contrat d'engagement standard, qui règle clairement et succinctement tous les rapports nécessaires entre employeurs et employés. Revu et toiletté, le contrat de travail individuel de la sia répond à ce besoin. Il peut désormais être commandé auprès de la sia (auslieferung@sia.ch), assorti du commentaire explicatif qui a également été remanié. Les bureaux membres abonnés à SIA-Service peuvent aussi télécharger ces documents sur le site Internet SIA-Service. Quant aux deux partenaires informatiques de la sia, *dg-informatik* et *WIBEAG*, ils incluront sans doute le nouveau formulaire contractuel dans leurs prochaines mises à jour logicielles.

Initialement publié en 1981, le contrat de travail SIA 1031 et les explications y relatives avaient déjà fait l'objet d'une première adaptation à de nouvelles exigences légales. Le remaniement 2007 intègre de nouveaux développements législatifs, dont l'assurance maternité notamment.

Par ailleurs, le formulaire de contrat a été expurgé du chapitre « Recommandations de la SIA », qui figure désormais dans le commentaire, tandis que contrat et commentaire ont tous deux été débarrassés de clauses devenues inutiles.

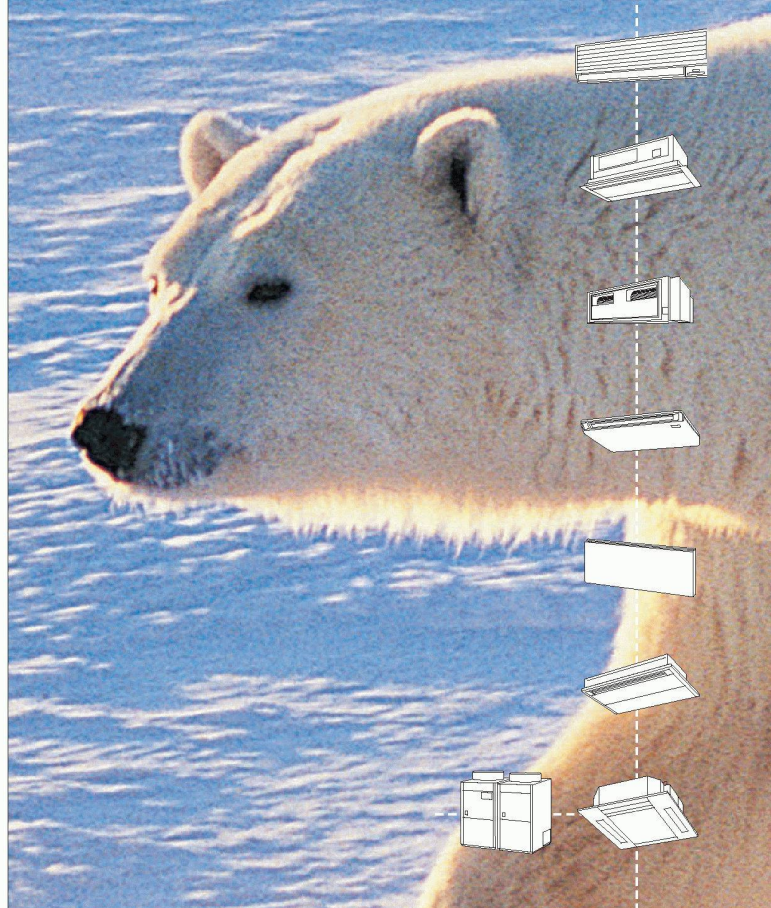
Jürg Gasche, SIA - Droit

Formulaire contractuel SIA 1031

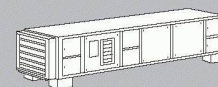
Le formulaire contractuel SIA 1031 n'est pas un contrat de travail collectif à validité générale, mais un modèle de contrat, soit un « chablon contractuel » pré imprimé, destiné à rationaliser et faciliter la conclusion d'un engagement.

Système de climatisation
révolutionnaire VRV III

Toujours **trois** longueurs d'avance



**1. encore plus
de possibilités d'utilisation,**
grâce à l'intégration du contrôle
d'un monobloc de ventilation



**2. encore plus
de fiabilité**
grâce à un remplissage
automatique du système

**3. encore plus
de sécurité,**
grâce à un système intégré
de détection des fuites

THERMOCLIMA SA
Votre expert en climatisation!

Téléphone: 071 313 99 22
info@tca.ch www.tca.ch

Commune d'Yverdon-les-Bains
Etat de Vaud

Mandats d'étude parallèles à deux degrés en
procédure sélective

Conception directrice pour la valorisation du secteur de la gare au lac à Yverdon-les-Bains

Requalification de la portion de territoire entre la
gare et le lac et valorisation de l'axe de liaison
ville/lac le long du Canal oriental

RÉSULTATS

Sous la présidence de Carl Fingerhuth, urbaniste à
Zurich, le collège d'experts a décidé à l'unanimité des
résultats suivants:

**Rang 1 Bauart Architectes-Urbanistes SA Neuchâtel,
Raderschall Landschaftsarchitekten AG, Transitec Ingé-
nieurs-Conseils SA, Vogt & Partner
Lichtgestaltende Ingenieure, P+ Petermann & Philippin
Equipe sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 36 000.- HT
Equipe recommandée pour la poursuite des études**

**Rang 2 Feddersen & Klostermann Zurich,
IBV W. Hüsler AG, atelier Wehrlin
Equipe sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 36 000.- HT**

**Rang 3 tribu'architecture sarl Lausanne,
Contrepoint projet urbain, Husler architectes-paysagistes
sarl, Transportplan Sion SA, Benoît Bigler
Equipe non sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 21 000.- HT**

**Rang 3 pool Architekten Zurich, Parish L.A.,
Zwicker + Schmid Bauingenieure, Staubli Kurath
& Partner AG, held für planung und nachhaltigkeit, Angelus
Eisinger historien de l'urbanisme contemporain et écono-
miste, Robert Ireland artiste indépendant, Fritz und
Braach Adaptive Architektur
Equipe non sélectionnée au 2^e degré Indemnité: 21 000.- HT**

**Exposition publique du 7 au 20 juillet 2007 selon l'horaire
suivant: de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h
et de 14 h à 16 h le samedi**

NORMES EUROPÉENNES POUR LES SERVICES

Fin 2006, l'UE et l'AELE ont transmis
au Comité européen de normalisation
(CEN) le mandat (M/371) d'étudier les
modalités d'une normalisation renfor-
cée dans le domaine des prestations de
service. Onze volets sectoriels (voir
encadré) ont donc été définis afin
d'examiner - par le biais d'études de
faisabilité - comment et dans quelle
mesure la normalisation pourrait
garantir la libre circulation des services
au sein du grand marché européen. Le
premier volet traitera des principes
généraux d'une telle normalisation des
services, tandis que les dix autres éva-
lueront plus en détail les possibilités
s'appliquant à différents domaines.

A priori, ce nouveau mandat ne
devrait que marginalement concerner
la **sia** (volet 2 et volets 9 à 11). Le pro-
jet n'en indique pas moins que l'UE est
fermement décidée à s'appuyer tou-
jours davantage sur des normes pour
couvrir l'ensemble des domaines tou-
chant au bien-être des citoyens.
Autrement dit, les décisions de la **sia**
concernant les normes qu'il s'agit clai-
rement de soutenir par rapport à celles
dont il suffit de prendre connaissance
demeureront nécessaires. Si la **sia** est
consciente que l'élimination des obs-
tacles techniques au commerce impli-
querait une adoption quasi automa-
tique de toutes les nouvelles normes
européennes, il reste que le foisonne-
ment démesuré de nouveaux textes
oblige en quelque sorte la **sia** à
endosser un rôle d'éclaireur et de chef
de file. Avec le soutien des très nom-
breux volontaires œuvrant au sein des
commissions des normes, le service des
normes et règlements de la **sia**
entend relever le défi et poursuivre
dans cette voie.

Dr Markus Gehri,
Responsable Normes et règlements SIA

64 postes sur : www.vd.ch *Bourse de l'emploi*



Mission: conduire la planification de projets d'infrastructures de
transport et d'aménagement urbains selon la compétence du service.
Conseiller les entreprises, les régions et les communes dans le domaine
de la planification des projets d'infrastructures et d'aménagement
d'espaces publics.

Ingénieur-e en transports 100%, réf. 6315

Profil: Diplôme d'ingénieur EPF/ETS, inscription au REG A ou B ou
équivalent. Bonne connaissance des modes de transport individuel et
collectif (transports publics), du transfert modal, ainsi que de l'amé-
nagement des espaces publics en relation avec les déplacements.
Bonne aptitude à rédiger des préavis et à conduire des séances de
coordination.

Contact: M. Federico Molina, 021 316 70 47

Dossiers: SG DINF, Mme I. Tüscher, Riponne 10 - 1014 Lausanne